

Définitions

Handicap : « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Définition légale du handicap, loi de 2005.

Notion **multidimensionnelle** et **complexe**.

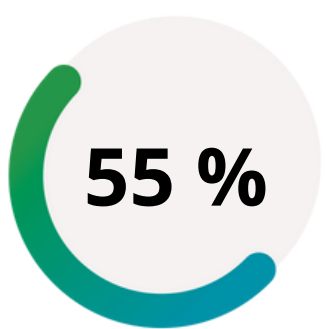
Sont étudiés pour produire les indicateurs suivants les adultes en situation de handicap reconnue par la Caisse nationale des affaires familiales et la Mutualité Sociale Agricole (Cnaf/CCMSA).

Les personnes considérées sont donc celles âgées de **20 à 64 ans** bénéficiant de l'allocation adulte handicapé (AAH). Cela ne couvre donc pas l'ensemble de la population du département en situation de handicap.

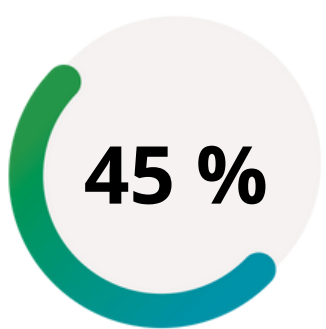
Situation du département de la Drôme

10 468

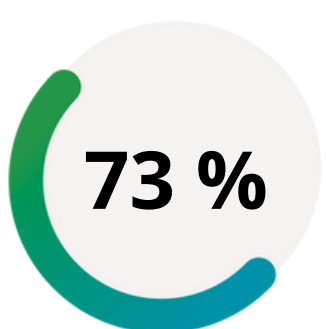
personnes âgées de 20 à 64 ans sont bénéficiaires de l'AAH dans le département



sont âgées de **20 à 49 ans**



sont âgées de **50 à 64 ans**



des Drômois bénéficiaires de l'AAH **vivent seuls**



49 % sont des femmes



51 % sont des hommes



Sources et auteurs

Source : Cnaf/CCMSA, données au 31 décembre 2023

Exploitation : ORS Auvergne-Rhône-Alpes

L'ORS Auvergne-Rhône-Alpes autorise l'utilisation et la reproduction des résultats de cette infographie, sous réserve de la mention des sources.

Étude financée par
le département de la Drôme

Réalisée par l'ORS Auvergne-Rhône-Alpes
www.ors-auvergne-rhone-alpes.org
contact@ors-auvergne-rhone-alpes.org

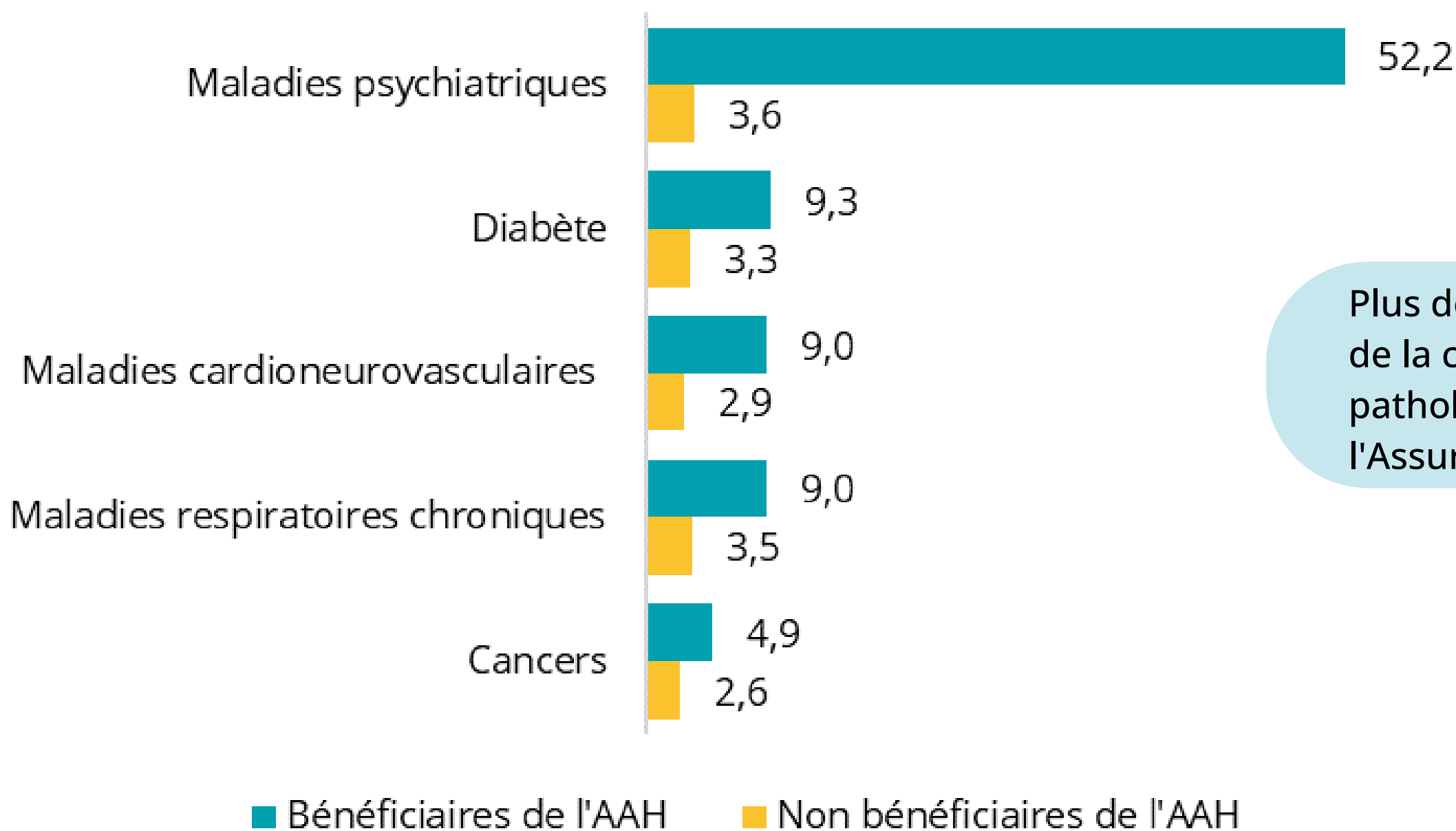
Population étudiée pour les indicateurs de santé

Sont étudiés pour produire les indicateurs suivants les adultes en situation de handicap reconnue et repérables dans le Système national des données de santé (SNDS).

Les personnes considérées sont donc celles âgées de 20 à 64 ans ayant des droits ouverts à l'Assurance maladie au titre de l'allocation adulte handicapé (AAH), ayant eu au moins une prestation de soins remboursée entre 2021 et 2023.

Des pathologies plus présentes chez les personnes bénéficiaires de l'AAH

Taux standardisé de recours aux soins pour différentes pathologies (depuis la cartographie des pathologies) en fonction du statut de bénéficiaire de l'AAH, Drôme, 2023



Plus de détails sur la méthode de la cartographie des pathologies et des dépenses de l'Assurance Maladie [ici](#)

Taux standardisés pour 100 bénéficiaires

43 %

des Drômois bénéficiaires de l'AAH bénéficient de la **complémentaire santé solidaire**

(10 % des non bénéficiaires de l'AAH)

13,6 %

des Drômois bénéficiaires de l'AAH **consomment régulièrement des médicaments psychotropes**

(6,3 % des non bénéficiaires)

Sources et auteurs

Sources : SNDS, cartographie des pathologies version G12, 2023, Cnam (SNDS DCIR - 2023), Cnam (SNDS DCIR/PMSI MCO - 2021-2023), Insee (Recensement - 2012)

Exploitation : ORS Auvergne-Rhône-Alpes

L'ORS Auvergne-Rhône-Alpes autorise l'utilisation et la reproduction des résultats de cette infographie, sous réserve de la mention des sources.

Étude financée par
le département de la Drôme

Réalisée par l'ORS Auvergne-Rhône-Alpes
www.ors-auvergne-rhone-alpes.org
contact@ors-auvergne-rhone-alpes.org